

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 13 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze le treize janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Mezel sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 6 janvier 2014

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 30
- ❖ Présents : 26
- ❖ Votants : 29

Présents : Maurice DESCHAMPS – Guy MAILLARD - Nicole NENOT – Bernard RUGGERI (Chauriat) – Olivier BOULICAUD – René LEMERLE - Chantal de MONTARD – Pascal ROFFET - Martine VAQUIER - Gilles VOLDOIRE (Dallet) – Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL – Claude DELETANG - François RUDEL – Andrée TAUSSIG (Mezel) – Jean-Pierre BUCHE – Bruno CARUANA – Françoise EMMETIERE - Colette HENRION - Fabienne POUPENEY – Michel VIVIER (Pérignat-ès-Allier) – Christian CARRET- Philippe DOMAS – Bruno DURIF – Jean-Louis HOSTALIER – Marie-Paule POILPOT (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Sylvette ANTRAYGUES - Anne LAURAS – Sébastien CONTAMINE.

Absente non excusée : Caroll MAISONNEUVE.

Procurations : Sylvette ANTRAYGUES à Maurice DESCHAMPS – Anne LAURAS à Guy MAILLARD – Sébastien CONTAMINE à Gilles VOLDOIRE.

Olivier BOULICAUD est élu secrétaire de séance.

Le président propose de rajouter un point à l'ordre du jour relatif à une motion de soutien au personnel de la Librairie des Volcans.

### **ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2013
2. Subvention à l'association de préfiguration à la Régie de territoire
3. Demandes de subventions au Conseil général et au Conseil régional pour les acquisitions foncières sur le puy de Mur
4. Dossiers DETR : la cour du château de Mezel et logements locatifs sociaux à Chauriat
5. Modification des statuts du SBA
6. Décisions modificatives
7. Motion de soutien au personnel de la Librairie des Volcans
8. Questions diverses

### **I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2013**

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 25 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

## II - SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION A LA REGIE DE TERRITOIRE

Jean-Pierre BUCHE : un voyage d'études a eu lieu le 4 décembre à Lunel auquel ont participé Christian, Philippe, Françoise, Chantal, Sophie et Stéphanie.

Cette régie, sous statut loi 1901, comporte « 3 services » :

- \* **Une entreprise dite « économique »** qui intervient auprès des particuliers et des collectivités et qui est composée des salariés les moins éloignés de l'emploi.
- \* **Un chantier insertion** qui travaille exclusivement pour les collectivités. 15 équivalents temps plein.
- \* **Une laverie solidaire** avec vente de vêtements à tous petits prix. Les emplois sont occupés par des femmes qui suivent parallèlement une formation qualifiante d'assistante de vie (175 heures).

Une association de préfiguration a été créée et a pour objectif de réaliser une étude de faisabilité d'une régie sur notre secteur (CC Billom St Dier/Vallée du Jauron, CC Mur-ès-Allier) et de sa pertinence.

L'étude sera réalisée par une chargée de mission (Danielle GRANOUILLET, actuellement bénévole au sein de l'association et ancienne responsable de la mission locale de Cournon) qui débiterait le 1<sup>er</sup> février. Dans un premier temps, elle se rendra dans toutes les communes et rencontrera tous les bailleurs sociaux.

Pour que l'action soit viable, la Régie devra réaliser entre 150 000 et 200 000 € de travaux chaque année.

L'opération COCON, menée par le Conseil général a rencontré un vif succès puisque 125 collectivités se sont inscrites dans le programme ce qui correspondrait à 2,5 millions d'€uros de travaux. Jean-Pierre BUCHE précise qu'il a demandé à Dominique GIRON (conseillère générale en charge du dossier) qu'une partie de ces travaux soient réalisés par la Régie, et de faire jouer l'article 14 du Code des Marchés Publics qui permet, dans la consultation, de réserver prioritairement une partie des travaux à des personnes en insertion.

La régie de Lunel nous a bien confirmé qu'il n'y avait pas de concurrence avec les artisans ; aujourd'hui, il y a même une complémentarité puisque les artisans sous-traitent certains travaux à la Régie.

Le coût de l'étude correspondra au coût de ce poste sur 6 à 8 mois. Le Conseil régional, le Conseil général, la « Fédération » des régies devraient apporter des financements, les deux EPCI seront également sollicités pour un montant de 15 000 € dont la répartition pourrait être proportionnelle aux nombres d'habitants soit :

- \* 4 200 € pour Mur
- \* 10 800 € pour Billom.

Christian CARRET : à Lunel, ils rencontrent un problème que nous pourrions également avoir, à savoir celui du transport. Pour le résoudre, la Régie de Lunel met des scooters et une voiture à disposition des habitants.

Notre territoire est plus vaste, il y a une absence de transport en commun, il faudra se poser la question de savoir comment venir à Billom lorsque l'on habite par exemple à St-Jean-des-Ollières ?

Jean-Pierre BUCHE : Danielle GRANOUILLET s'occupe par ailleurs de la plateforme de mobilité ; elle est donc fortement sensibilisée à cet aspect social.

Bernard RUGGERI : à Lunel, ont-ils fait une étude de marché pour voir les secteurs d'activités les plus porteurs ?

Jean-Pierre BUCHE : toutes les régies en font une. On est en train de voir avec les bailleurs sociaux et les collectivités locales pour évaluer le nombre de jours par an où la Régie pourrait intervenir et sur quels domaines. Nous sommes en contact avec le Conseil général pour qu'un bureau de l'association trouve sa place dans les locaux de l'antenne de la circonscription médico-sociale de Billom.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- \* d'acter le principe de soutien à ce projet d'étude de faisabilité
- \* de prévoir, au budget primitif 2014 une participation financière d'un montant de 4 200 €
- \* d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier

### III – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL ET AU CONSEIL REGIONAL POUR LES ACQUISITIONS FONCIERES SUR LE PUY DE MUR

Gilles VOLDOIRE indique que ces demandes de subventions sont reportées à des dates ultérieures car le Conseil général souhaite une délibération pour l'ensemble des actions inscrites au plan de gestion (et non pas uniquement les acquisitions) et qui pourraient être réalisées à partir de 2014.  
La commission environnement se réunira prochainement pour définir les actions à retenir.

### IV – DOSSIERS DETR

#### 4.1 – Demande de subvention au titre de la DETR 2014 pour la cour intérieure du château de Mezel

Maurice DESCHAMPS : afin que le restaurateur puisse optimiser l'utilisation de la cour intérieure du château, il est proposé de faire des aménagements avec notamment la création d'une surface plane avec rampe d'accès handicapés. Des travaux d'éclairage sont également envisagés mais pourraient peut-être être réalisés par le SIEG.

Aujourd'hui, il propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2014 sur la fiche n°2 « Bâtiments communaux et intercommunaux » selon le plan de financement suivant, étant entendu que la dépense a été maximisée :

DEPENSES HT EN €		RECETTES EN €	
<b>Aménagement cour intérieure du château de Mezel :</b>			
Luminaires et alimentation	10 437.55	<b>DETR 30%</b>	20 994.01
Maçonnerie – Terrassement - Aménagements	59 542.50	Auto-financement : 70 %	48 986.03
<b>TOTAL</b>	<b>69 980.05</b>	<b>TOTAL</b>	<b>69 980.05</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve les propositions ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2014 et à signer tout document relatif au dossier.

#### 4.2 – Demande de subvention au titre de la DETR 2014 pour les VRD de 5 logements locatifs sociaux

Maurice DESCHAMPS : la commune de Chauriat souhaite réaliser, en partenariat avec Auvergne Habitat, 5 logements locatifs sociaux dans l'ancien presbytère situé en face de l'église. Pour ce faire, il propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2014 sur la fiche n°4 « VRD pour logements sociaux » selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT EN €		RECETTES EN €	
V.R.D	38 600.00		
Enduits extérieurs	3 000.00	<b>DETR 40%</b>	22 560.00
Serrurerie et garde-corps	5 000.00	Fonds de concours de Chauriat : 20 %	11 250.00
Espaces verts	2 200.00	Auto-financement : 40 %	22 560.00
Raccordements réseaux	3 600.00		
Honoraires	4 000.00		
<b>TOTAL</b>	<b>56 400.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>56 400.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve les propositions ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2014 et à signer tout document relatif au dossier.

## V - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE

Gilles VOLDOIRE : Le SBA a (re)calculé la représentation de chaque Communauté de Communes, au sein de son assemblée, en prenant en compte le nombre d'habitants. Pour Mur-ès-Allier, le nombre de délégués évoluera comme suit dès le prochain mandat :

Nb de représentants mandat 2008-2014		Nouvelle représentation à partir de mars 2014	
Nb de délégués titulaires	Nb de délégués suppléants	Nb de délégués titulaires	Nb de délégués suppléants
6	5	5	3
TOTAL : 11 délégués		TOTAL : 8 délégués	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré APPROUVE la modification des statuts du Syndicat du Bois de l'Aumône relative au nombre de sièges au sein des assemblées et leur répartition entre Communauté de Communes, approuvée par délibération de son Comité Syndical en date du 14 décembre 2013.

## VI - DECISION MODIFICATIVE

Le président indique que ce point est finalement retiré de l'ordre du jour. Cette DM concernait des versements de TEOM mais les montants définitifs ne sont pas encore connus.

## VII - MOTION DE SOUTIEN AU PERSONNEL DE LA LIBRAIRIE DES VOLCANS

Le président fait lecture de la proposition de motion ci-dessous, en vue de soutenir le personnel de la Librairie des Volcans (35 salariés) dont l'avenir reste très incertain :

*« Le Tribunal de Commerce de Paris vient de prononcer la liquidation judiciaire de l'ensemble des magasins constituant le réseau CHAPITRE. Cette liquidation va être prorogée jusqu'au 10 février 2014.*

*Sur les 53 librairies concernées, 11 ont trouvé un repreneur lors de la première vague de cessions. Même si les élus se réjouissent pour les personnels dont l'emploi est sauvé, ils restent consternés par le fait que LA LIBRAIRIE DES VOLCANS, sise à CLERMONT-FERRAND, n'ait fait l'objet d'aucune offre. Les salariés ont donc décidé de tout mettre en œuvre afin de sauver les emplois.*

### **SANS REPRENEUR, LA LIBRAIRIE DES VOLCANS FERMERA.**

*Les salariés sont absolument convaincus que la Librairie des Volcans a encore de beaux jours devant elle. Une équipe de 35 professionnels, disquaires, papetiers et libraires, passionnés par leur métier, ne peut se résoudre à payer les erreurs d'une direction nationale incompétente !*

*La Librairie des Volcans doit pouvoir fêter ses 40 ans au printemps prochain. Clermont-Ferrand et l'agglomération clermontoise ont besoin d'une grande librairie généraliste et éclectique où chacun est en droit de trouver le texte, le disque qu'il recherche. Les clients viennent de toute l'Auvergne et même des départements limitrophes.*

*La Communauté de Communes de MUR-ES-ALLIER a pris une compétence « Lecture publique » avec une mise en réseau des bibliothèques ; à ce titre, elle effectue régulièrement des acquisitions de livres à la Librairie des Volcans.*

**Les élus de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier apportent leur soutien aux personnels de la Librairie des Volcans. L'Auvergne, comme l'ensemble du territoire, a le droit à la culture !**

*Sauvons la librairie LES VOLCANS, sauvons les emplois des libraires, disquaires et papetiers »*

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de voter la motion ci-dessous et demande à ce qu'une copie de la délibération soit adressée à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme ainsi qu'au Tribunal de Commerce de Paris.

### 8.1 – Etude de valorisation de la rivière Allier par le Grand Clermont

Gilles VOLDOIRE : une étude a été lancée par le Grand Clermont consécutivement à l'étude Voie Verte. Il s'agit d'élaborer un projet de valorisation touristique sur la rivière Allier. Deux assemblées de concertation avec les élus, les associations et les différents acteurs locaux ont été fixées au jeudi 16 janvier à la Roche Noire et la mardi 21 janvier à Mezel.

### 8.2 – Conférence des présidents d'EPCI du Grand Clermont

Gilles VOLDOIRE : le Grand Clermont réunit plusieurs fois par an les présidents des intercommunalités ainsi que les vice-présidents du Syndicat. Lors de la dernière rencontre, à laquelle assistait également Jean-Pierre BUCHE, il a été fait état de la nouvelle réforme selon laquelle, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'Etat n'assumerait plus l'instruction des permis de construire pour les communes qui appartiennent à un EPCI de plus de 10 000 habitants. Dans le Grand Clermont, seuls Mur-ès-Allier et Allier Comté Communauté ne sont pas concernés.

Trois scénarios sont proposés :

- ❶ Le Grand Clermont recrute du personnel qui traite les questions d'urbanisme des communes.
- ❷ Chaque intercommunalité embauche seule.
- ❸ Des EPCI collaborent ensemble et mutualisent les embauches.

Dans tous les cas, il est indispensable que les instructeurs puissent échanger ensemble pour savoir comment traiter équitablement les dossiers.

Bruno CARUANA : quid de l'ABF ?

Gilles VOLDOIRE : cela ne changera rien. Quelque soit les services instructeurs, les dossiers qui doivent être soumis à l'ABF le seront toujours.

Claude DELETANG : ce n'est qu'un demi-transfert car il n'y a aucune compensation financière. Ceux qui sont adhérents au parti majoritaire en place doivent faire remonter à l'Etat les problèmes inhérents à ces décisions et notamment le risque de voir augmenter les impôts locaux.

### 8.3 – Repas de fin de mandat

Gilles VOLDOIRE propose qu'un repas de fin de mandat soit organisé le jeudi 27 février, au château de Mezel. La Communauté de Communes prendrait en charge les repas des élus, l'ensemble des boissons et les conjoints pourraient venir moyennant une participation.

Claude DELETANG souhaiterait que tous les élus non communautaires, qui ont participé aux différentes commissions telles que l'enfance-jeunesse ou le sport, soient également conviés de même que les conjoints des personnels.

### 8.4 – Assises métropolitaines

Philippe DOMAS : le 7 décembre ont eu lieu les Assises Métropolitaines. Que s'est-il dit ? Connait-on le montant payé par Mur-ès-Allier à cette nouvelle structure ?

Gilles VOLDOIRE : ces 2<sup>èmes</sup> assises avaient pour objectif de présenter d'une part la nouvelle constitution du Syndicat qui a Dominique ADENOT comme président, de même qu'une synthèse des différents ateliers qui se sont déroulés à l'automne relatifs aux thèmes suivants :

- Mobilités durables
- L'Allier
- La Culture et le sport
- Le tourisme d'affaires

La matinée s'est clôturée par l'intervention d'un grand témoin, Monsieur Alain FAURE, directeur de recherche CNRS en Sciences Politiques à Grenoble.

Pour ce qui est du montant de la cotisation, il sera connu lors du Conseil Syndical du samedi 25 janvier prochain.

### **8.5 - Nouvelle carte des cantons**

Jean-Pierre BUCHE intervient au sujet du nouveau découpage cantonal et rappelle aux maires des communes le courrier qu'il leur a transmis et présente les différentes hypothèses.

Enfin, Pascal ROFFET remercie l'ensemble des élus pour avoir voté la motion de soutien au personnel de la Librairie des Volcans proposée par Gilles VOLDOIRE.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 H 15*